

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 avril 2014

Convoqués : 10

Présents : 8

Absent : 2 – Mme ANDRIEUX procuration donnée à M. VERSTRAETE
Mme CASTILLO-BARBIER procuration donnée à M. AGRICOL

Monsieur le Maire ouvre la séance à 9h

Désignation d'un secrétaire de séance : Mr LEUDIERE

Mr le Maire présente la nouvelle équipe du Conseil Communautaire du pont du Gard.

ORDRE DU JOUR **Vote du budget primitif 2014**

1-Finances

1-1 C.C.A.S.

Les comptes administratifs et de gestion 2013 ainsi que l'affectation du résultat sont approuvés à l'unanimité :

Affectation du résultat :

L'excédent de fonctionnement constaté pour l'année 2013 de **42.74€** est reporté en section de fonctionnement du budget 2014

La section de fonctionnement s'équilibre en dépense et recettes à **42,74 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépense et recettes à **0 €**

Le budget primitif du CCAS pour l'année 2014 est adopté à l'unanimité

1-2 Locaux commerciaux

Les comptes administratifs et de gestion 2013 ainsi que l'affectation du résultat sont approuvés à l'unanimité.

Affectation du résultat :

Le déficit de fonctionnement de **1134,25€** et l'excédent d'investissement **6216,15€** constatés pour l'année 2013 sont reportés pour l'année 2014 en dépenses de fonctionnement pour **1134,25 €** et recettes d'investissement pour **6216,15€**.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépense et en recettes à la somme de : **7631,18 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépense et en recettes à la somme de : **11590,56 €**

Le budget primitif des locaux commerciaux pour l'année 2014 est voté à l'unanimité

1-3 Assainissement

M. le maire rappelle au conseil que les agents communaux consacrent une partie de leur temps de travail à la gestion et l'entretien du réseau assainissement. A ce titre il propose l'inscription d'une indemnité au budget assainissement pour un montant de **18 000 €**.

A l'unanimité, le conseil **DECIDE** de verser l'indemnité au budget communal pour la mise à disposition de personnel, **DIT** que le crédit sera versé à l'article 6215 du budget primitif et **PRECISE** qu'un tableau récapitulatif sera joint en annexe de cette délibération.

Les comptes administratifs et de gestion 2013 ainsi que l'affectation du résultat sont approuvés à l'unanimité.

Affectation du résultat :

Le déficit de fonctionnement de **29 485,23 €** et l'excédent d'investissement **117 283,39 €** constatés pour l'année 2013 sont reportés pour l'année 2014 en dépense de fonctionnement pour **29 485,23 €** et recettes d'investissement pour **117 283,39€**.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépense et en recettes à la somme de : **102 068 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépense et en recettes à la somme de : **153 172,39 €**

Le budget primitif du service assainissement pour l'année 2014 est voté à l'unanimité

1-4 Commune

Les comptes administratifs et de gestion 2013 ainsi que l'affectation du résultat sont approuvés à l'unanimité.

Affectation du résultat :

L'excédent de fonctionnement de **1882,42 €** et l'excédent d'investissement de **3073,90 €** constatés pour l'année 2013 sont reportés pour l'année 2014 en recettes de fonctionnement pour **1882,42 €** et en recettes d'investissement pour **3073,90 €**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépense et en recettes à la somme de : **332 245,00 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépense et en recettes à la somme de : **28 699,66 €**

Le budget primitif de la commune pour l'année 2014 est voté à l'unanimité.

1-5 Vote des taxes d'imposition Communales pour l'année 2014

Pour l'exercice 2014 le Maire propose les taux suivant qui sont les mêmes que ceux fixés en 2013.

- Taxe d'habitation **10,99 %**
- Taxe foncier bâti **17,00 %**
- Taxe foncier non bâti **60,67 %**

Les taux proposés ont été voté à l'unanimité par le conseil.

2- Personnel : point de situation :

reprise de Mme PRADAL le 02 mai 2014

prolongation de M. STRECKZAK

Mise en disponibilité de Mme ALZOUNIES pour une période de 3 mois

3- questions diverses

1-Orientation Budgétaire 2014

Les contraintes budgétaires liées au surcoût amené par le remplacement de personnel en arrêt de travail rendront de nouveau difficile l'équilibre budgétaire pour l'année 2014. Le conseil municipal s'attachera dans la mesure du possible à limiter les dépenses et consommations liées au bon fonctionnement du village et à ses services, sans en altérer la qualité.

2- Subvention aux associations :

A l'unanimité le conseil municipal décide, dans la mesure de ses moyens financiers, de favoriser le soutien aux associations d'Argilliers.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 12h30.